



4 CR CNA - Jeudi 1er Juillet 2021

Présents.es		
Dominique SAGARY Président	Jérôme POAS Vice Président	J.P. DUTHILLEUL Vice Président
Sophie CHABUT	Sandrine CROSNIER	Maud MATHIEU
Hélène PIERSON	Gérald FORTUIT	Didier GOMEZ
Alain LE BAIL	Jacques LEROY	Julien VANDERPLANCHE
Patrice PRODHOMME		
Absents.es		
Nicolas BILLARD	Jean Philippe VIALAT	Patrice PRODHOMME

Ordre du Jour :

1. Accueil des membres (*D.SAGARY*)
2. Validation des décisions émanant des réunions avec les CRA (*JP DUTHILLEUL*)
3. Limite d'Age (*D.SAGARY*)
4. Questions diverses (*D.SAGARY*)

Début de Réunion : 19 Heures

1. Accueil des membres :

En ouverture de séance, le Président de la C.N.A. remercie les participants de leur présence. Il communique ensuite les informations et les orientations énoncées au Bureau Exécutif (BE) du 19 Mars auquel il a participé.

De part les différents confinements et les conditions sanitaires depuis fin 2019, la F.F.TRI., comme quasiment toutes les fédérations sportives, subit une baisse de licenciés qui est également ressentie sur le nombre d'arbitres.

A titre d'information, voici les chiffres relevés au 1er Juillet :

	2019	2020		2021	
Nombre de Clubs	934	974	4,28%	963	-1,13%
Nombre de Licenciés	58725	60155	2,44%	51653	-14,13%
Nombre d'Arbitres	1140	1172	2,81%	998	-14,85%

2. Validation des décisions émanant des réunions avec les CRA :

La C.N.A. est informé que Monsieur Pascal GODEL a inclu le groupe de travail "relations avec les C.R.A."

Après 2 réunions avec les Présidents de C.R.A. (28 Avril -25 Mai) et 3 réunions de synthèse avec le groupe mission de la C.N.A. "relations avec les C.R.A." (24 Mai - 2 Juin 21 Juin) menées par Jean Paul DUTHILLEUL , voici les propositions de mesures qui seront mises en place pour 2022 pour l'arbitrage régional.

1. Les commissions régionales d'arbitrage sont chargées de toute l'organisation des formations (visio ou physiques) des arbitres régionaux que ce soit pour les assesseurs ou les arbitres principaux .
2. Les CRA planifient les dates de formation ainsi que les lieux de formation . Les dates de formation des Ligues sont transmises à la C.N.A. pour le 15 Octobre.
3. Charge aux CRA de communiquer les informations aux arbitres de leur ligue .
4. Les CRA sont en charge de désigner leurs animateurs de formation pour tous les niveaux d'arbitres régionaux (R3 / R2 / R1 /PN2 /PN1)
5. Ces formateurs devront avoir été formés préalablement (recyclage tous les 4 ans) ou devront suivre une formation réalisée par l'équipe formation CNA
6. Au minimum, une formation d'animateurs pour AP (R1) PN2/PN1 sera mise en place par la CNA.

Les modalités d'accueil et financières sont :

- ◆ Nombre MAX d'animateurs accueillis par Ligue : 4
- ◆ La CNA prendrait en charge l'hébergement et la restauration de 2 animateurs de formation par Ligue.
- ◆ La formation pourrait se dérouler au CREPS de Bourges les 27 et 28 Novembre

7. Les supports de formation , élaborés par le groupe de formation de la CNA, seront mis à disposition des territoires une semaine avant le colloque des C.R.A. prévu le 21 Novembre.

FORMATION ET RECYCLAGE DES ARBITRES

8. Les CRA pourront solliciter la CNA pour encadrer leurs formations en cas de compétences estimées insuffisantes sur leurs ligues. Dans ce cas, les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de la C.R.A.
9. Des formations interrégionales peuvent être réalisées. Charge aux CRA concernées de s'organiser en conséquence.
10. Sitôt les formations réalisées , les animateurs de ligue auront en charge la validation des acquis de formation pour l'ensemble de leurs arbitres .
11. Charge aux CRA de valider les classifications d'arbitrage pour les AP et les assesseurs de 2022.
12. Les arbitres continueront de faire leur demande de carte d'arbitre au plus tôt . Ces cartes d'arbitres pourraient avoir une durée de validité de 14 mois , sous réserve que les licences soient à jour . (en cours d'étude de faisabilité avec la FFTRI)

TUTORAT ET ACCOMPAGNEMENT DES ARBITRES

Au-delà des formations en visio, ou en salle , il est envisagé de faire un suivi sur le terrain.

- Ce suivi sera un champ d'observation qui permettra de valider la pertinence qualitative des formations et les évolutions à apporter .
- Un test sera réalisé sur 2 ligues en 2022 .(Ligue Grand Est et Nouvelle Aquitaine)
- D'autres Ligues telle que la Bretagne réalisent déjà ce suivi.
- Un rapprochement entre ces Ligues sera effectué pour comparer les méthodes et les résultats obtenus qui seront exposés au colloque des CRA 2022.

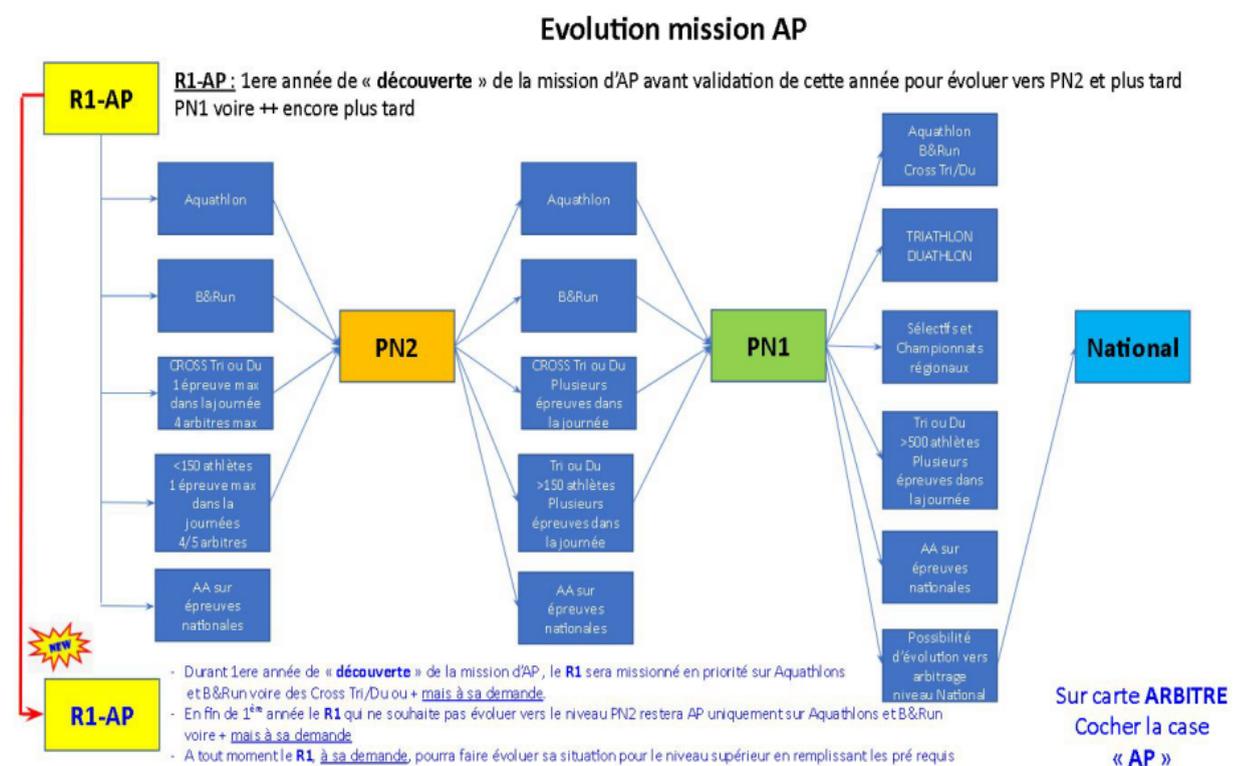
CLASSIFICATION DE L'ARBITRAGE REGIONAL

Les 3 niveaux de classifications sont conservés à savoir : R1/R2/R3 .

Les classifications PN1 et PN2 sont également conservées en l'état . Une réflexion sera menée pour étudier la nécessité de faire évoluer ces 2 niveaux .

A ce jour, les niveaux PN1 et PN2 sont exclusivement réservés aux arbitres principaux .

Nous proposons de faire évoluer le statut du R1 . En effet , il est souhaité que les assesseurs de niveau R1 puissent occuper des postes d'AP sur des épreuves telles que les Bike and Run, Aquathlon, Cross Tri ou Du, Triathlon avec 150 Athlètes Max...



<https://docs.google.com/presentation/d/1zO4Rv6xMjPAh7BqWKOXVXuFq3YgFFY4Z/edit#sde=id.p1>

Après divers échanges entre les membres de la C.N.A. , ces décisions sont validées à l'unanimité.

Ces décisions validées

- seront présentées pour validation aux C.R.A. en réunion visio le 05 Juillet
- puis seront proposées au Bureau Exécutif Fédéral en Septembre / Octobre 2021 dans l'évolution du Règlement Intérieur de la C.N.A.

3. Limite d'Âge :

Pour rappel,

- Sur proposition de la CNA du 21 Avril 2021, le Bureau exécutif fédéral du 03 Mai a validé la suspension de la limite d'âge de 65 ans des arbitres nationaux "hors cadre" dans l'attente de la refonte de ce règlement intérieur prévu pour la saison 2022
- Le règlement intérieur de la C.N.A. précise à ce jour dans les termes ci dessous la limite d'Âge pour l'arbitrage national

1. Les Arbitres Nationaux

L'âge limite de candidature est fixé à 56 ans au premier janvier de l'année de la demande.

L'âge limite des Arbitres Nationaux en activité sur les épreuves nationales est fixé à 60 ans au premier janvier de l'année en cours

2. Les Arbitres Nationaux hors-cadre

Sont considérés comme Arbitres Nationaux Hors-cadre, les arbitres atteints par la limite d'âge qui pourront continuer à officier au sein de leur Ligue ou des ligues voisines.

Ceux-ci peuvent être amenés à effectuer ponctuellement des missions d'Arbitrage National jusqu'à leurs 65 ans révolus.

3. Les Arbitres Régionaux et Pré-nationaux sur les épreuves Nationales

L'arbitre Régional ou Pré National peut officier sur les Epreuves Nationales :

- *« Régional 1 » minimum,*
- ***jusqu'à 65 ans au maximum,***
- *sur proposition de la C.R.A. et sous réserve de validation de la C.N.A..*

Les réflexions sur les limites d'âge :

- La limite d'âge à 60 ans d'activités sur les épreuves nationales ne correspond plus à l'évolution de l'âge de la retraite d'activités professionnelles ...
- L'âge n'est pas obligatoirement un critère de conditions physiques nécessaires à la pratique de l'arbitrage
- Plusieurs arbitres nationaux et officiels nationaux (après la fusion des AN et des DT) seront touchés par la limite d'âge de 65 ans "hors cadre" dans les prochaines années.

Après avis émis par les membres de la CNA, il est proposé pour 2022 :

- 3.1. de laisser l'autonomie aux Ligues pour définir les conditions d'âge pour les arbitres régionaux.
- 3.2. de garder l'âge limite de 56 ans au premier janvier de l'année de la demande. pour les candidatures à "officiel national".
- 3.3. de supprimer le titre "hors cadre"
- 3.4. d'évoluer sur la limite d'âge par : "La limite d'âge pour les officiels nationaux est fixée à l'année des 67 ans .Si l'officiel souhaite poursuivre sa mission, il ou elle devra adresser une demande de dérogation à la CNA. avant le 30 Septembre de l'année de ses 67 ans.
- 3.5 Un Jury , désigné en début d'année sur la base du volontariat et constituée d'un maximum de 5 membres de la CNA, étudie la demande et peut accorder la prolongation dérogatoire de l'autorisation d'officier au niveau national pour 2 ans supplémentaires sous réserve que l'officiel puisse occuper tous les postes nécessaires aux fonctionnements de sa mission sur tous types d'épreuves et de durée . La demande de dérogation peut être renouvelée.

Après divers échanges entre les membres de la C.N.A. , ces décisions sont validées à la majorité des présents

Ces décisions validées seront proposées au Bureau Exécutif Fédéral en Septembre / Octobre 2021 dans l'évolution du Règlement Intérieur de la C.N.A.

4. Questions diverses :

- 4.1. Le groupe de formation, animé par Rémi PATRICE, débute ce 8 Juillet, ses travaux pour élaborer les supports de formation de l'arbitrage régional pour 2022 .
- 4.2. Tenue vestimentaire des arbitres :

Actuellement le Règlement Intérieur de l'Arbitrage définit comme ci - dessous la tenue vestimentaire des arbitres...

La tenue de l'arbitre est la suivante :

- Haut blanc uni avec manches,
- **Pantalon ou pantacourt noir (en dessous du genou),**
- Chasuble officielle de la Fédération Française de Triathlon,
- Chaussures adaptées à la pratique du sport,
- Seul le port d'une casquette neutre ou d'un bonnet neutre (hiver) est autorisé,
- Carte d'arbitre de l'année en cours

Le 29 Juin, la C.R.A. de Nouvelle Aquitaine demande que la C.N.A. relâche par rapport à la tenue actuelle (Pantalon noir) et la nouvelle chasuble bleu et grise...

Après échanges et discussions entre les membres de la C.N.A., la C.N.A. décide à l'unanimité de :

- maintenir les chasubles bleues et grises mises en circulation progressivement depuis 2015 avec obligation pour 2020
- proposer pour 2022 l'évolution de pantalon et ~~pantacourt noir (en dessous du genou)~~ à bermuda noir (au dessus du genou). Le port du short est interdit.
- En plus de la chasuble "arbitre" ou "officiel" ou "délégué technique", l'arbitre ou l'officiel à moto doit porter OBLIGATOIREMENT à minima un pantalon noir, une paires de gants et un casque aux normes.

Cette évolution sera soumise au Bureau Exécutif fédéral au cours du 4ème trimestre de l'année en même temps que d'autres évolutions dans le règlement intérieur de la C.N.A.

4.3. Règlements Intérieurs C.N.A. et C.R.A. :

La fédération souhaite que les Délégués Techniques RAID et référents RAID apparaissent au même titre que les arbitres dans les règlements intérieurs de la CNA et des CRA pour ce qui concerne les "quotas d'arbitres ou d'arbitrage" demandés aux Clubs.

4.4. News letters "arbitrage" :

La C.N.A. précédente publiait 3 à 4 fois par année, une newsletter destinée aux CRA et aux Arbitres.

La C.N.A. actuelle souhaite majoritairement que l'édition de newsletters reprenne en 2022 afin de créer du "lien" avec l'arbitrage et ses acteurs. Une réflexion s'engage donc concernant la forme, la périodicité, les informations à communiquer et surtout les ressources humaines.

Fin de Réunion : 20 Heures 40